



Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie

Forage à forfait et services relatifs à l'industrie de l'extraction du pétrole et du gaz, 2007

Date de retour : le 27 juin, 2008

Confidentiel une fois complété

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

Corrigez au besoin

Raison sociale

Nom commercial

A/S

Adresse

Ville

Province/territoire

Code postal

Veillez lire avant de remplir le questionnaire

But de l'enquête

Pour obtenir de l'information sur la position des industries énergétiques au Canada. Les résultats seront utilisés par les associations de cette industrie pour mesurer la taille et l'importance de l'industrie et par les gouvernements pour établir des politiques énergétiques informées. Les informations peuvent être utiles aux entreprises dans la prise de décision.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit d'une entreprise, toute information tirée de cette enquête permettant d'identifier celle-ci. Les données déclarées sur le présent questionnaire seront traitées de façon strictement confidentielle, elles serviront à des fins statistiques et seront publiées seulement sous une forme agrégée. La disposition de confidentialité de la Loi sur la statistique n'est pas touchée par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Ententes de partage de données

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers organismes et ministères en vue de recueillir et de partager avec eux des données de cette enquête. Les informations provenant de cette enquête sur les répondants individuels ne peuvent en aucun cas être divulguées par les organismes ayant contracté des ententes avec Statistique Canada.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique en vue de partager des données avec les organismes statistiques de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leurs provinces respectives. Ces organismes statistiques provinciaux ont été créés en vertu d'une loi provinciale qui les autorise à recueillir elle-même ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. La loi provinciale dans ces quatre provinces procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la Loi sur la statistique fédérale et prévoit des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, il existe une entente avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada. Les ententes conclues en vertu de l'article 12 ne s'appliqueront pas à votre déclaration si un agent de votre entreprise signifie par écrit son opposition au Statisticien en chef et qu'il envoie la lettre à la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada avec son questionnaire rempli. **Veillez préciser l'organisme ou l'association cité ci-dessus avec lequel vous refusez de partager vos données.**

A. Directives

Déclarez pour l'année financière la plus récente se terminant entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008.

Ce questionnaire représente la période suivante :

De : 2 0 J M A

Au : 2 0 J M A

Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie, Section de l'énergie, Édifice Jean Talon, Ottawa (Ontario), H1A 0G6. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le questionnaire, veuillez contacter la Section de l'énergie par téléphone au (613) 951-7071, ou par télécopieur au (613) 951-9499.

Divulguation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à tout avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.

B. Activité de l'entreprise

Veillez indiquer l'activité primaire de l'entreprise. Cochez (✓)

- Offrir des services de forage à forfait (SCIAN 213111)
- Offrir des services, autres que forage, à l'industrie de l'extraction du pétrole brut et du gaz naturel (SCIAN 213118) (s.v.p. voir la page 3 pour des exemples des services)
- Cette entreprise n'exerce aucune des activités énumérées précédemment. La présente enquête ne s'applique pas à votre entreprise. (Veillez décrire brièvement l'activité commerciale principale de votre entreprise et retourner le formulaire dans l'enveloppe ci-jointe).

C. Opérations à l'étranger

Est-ce que cette compagnie a fait du forage à forfait ou offerts des services pendant la période de déclaration à l'extérieur du Canada? **Veillez cocher (✓)**

- Non
- Oui \longrightarrow

Déclarer les revenus pour les opérations à l'étranger de la plus récente année financière (en milliers de dollars canadiens)

\$

D. Type de propriété

Veillez cocher (✓) votre type de propriété:

- Entreprise individuelle
- Société en nom collectif
- Société à responsabilité limitée
- Société non enregistrée
- Coopérative

E. Opérations canadiennes

Province	Terre-Neuve (incl. en mer)	Nouvelle-Écosse (incl. en mer)	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Autres provinces		CANADA
								(veuillez spécifier)		
Revenus d'exploitation (,000.\$)										
1. Revenus de forage à forfait										
2. Revenus d'autres services										
3. Autres revenus d'exploitation										
4. Total, revenus d'exploitation (Somme de 1 à 3)										
Dépenses d'exploitation (,000.\$)										
5. Salaires et traitements										
6. Contributions de l'employeur aux caisses de retraite, aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-emploi										
7. Matériaux et fournitures										
8. Carburant et électricité										
9. Dépréciation et amortissement										
10. Achat de services										
11. Autres dépenses d'exploitation										
12. Total, dépenses d'exploitation (Somme de 5 à 11)										
13. Revenu net de l'exploitation (4 moins 12)										

F. Guide du répondant

Veillez déclarer vos opérations canadiennes seulement et en milliers de dollars canadiens.

Revenus d'exploitation :

Revenus d'opérations de forage à forfait :

Déclarer les revenus provenant de services de forage du pétrole brut et de gaz naturel, de la construction de tours de forage, des réparations et du démantèlement des tours de forage et des mâts à charge, et les opérations de lutte contre les incendies.

Revenus provenant des services :

Déclarer les revenus qui proviennent de services associés avec : l'acidification des puits de gaz et de pétrole, la cimentation des puits de gaz et de pétrole, le traitement chimique des puits de gaz et de pétrole, les services de campement, la construction des routes, la location de l'équipement "incluant opérateur", contracteur, contracteur d'une batterie, l'épreuve des tubes, l'épreuve des câbles du forage, l'entretien et réparation sur le site, le posage d'une conduite, le service ou pistonnage pour l'installation de forage, le nettoyage d'une concession d'exploitation pétrolière, l'entretien ou réparation des chevalets, installation, entretien ou réparation des tubes spirals, maintien de pression, l'épreuve au fond du puits et autres services reliés à l'industrie de l'extraction du pétrole à gaz.

Autres revenus d'exploitation :

Déclarer tous les revenus des frais de royauté provenant de l'usage de brevets etc., de frais de franchise, de subvention d'exploitation, de commissions et d'autres revenus non spécifiés ailleurs.

Dépenses d'exploitation :

Salaires et traitements :

Déclarer tous les salaires et traitements (incluant bonis et commissions), payés à votre propre main-d'oeuvre durant la période de déclaration.

Contributions de l'employeur aux caisses de retraite, aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-emploi :

Déclarer les contributions de l'employeur versées pour le régime de pension du Canada, le régime d'assurance-emploi, les régimes d'assurance maladie et dentaires de la part de votre main-d'oeuvre.

Matériaux et fournitures :

Déclarer les coûts associés avec la boue de forage, les acides, les tiges de forage, les câbles, les lubrifiants, les matériaux utilisés dans la réparation des tours, les coûts du cuvelage et du tubage, et tous les autres coûts des matériaux encourus dans l'approvisionnement des services.

Carburant et électricité :

Déclarer les montants perçus aux dépenses d'achat de carburant et d'électricité utilisés pour vos opérations.

Dépréciation et amortissement :

Déclarer les coûts de l'amoindrissement systématique des immobilisations utilisés par votre entreprise.

Achats de services :

Déclarer les coûts d'achat de services se rapportant à la réparation et l'entretien, les coûts pour sous-traitants, les services informatiques, les honoraires professionnels, les voyages et les divertissements, etc.

Autres dépenses d'exploitation :

Déclarer toutes les autres dépenses d'exploitation non-incluses ci-haut (par ex. dépenses générales et administratives). Exclure les coûts associés au financement de la dette et les contributions aux oeuvres de charité.

Commentaires

Veillez fournir s.v.p. une explication pour toute augmentation ou baisse dans les revenus d'exploitation et/ou dépenses d'exploitation par rapport à l'année précédente.

ATTESTATION

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont autant que je sache, complets et exacts.

Signature 

--

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)

Fonction officielle du signataire

Date

Nom de la personne à joindre à propos de ce relevé (en lettres moulées s.v.p.)

Téléphone

Télécopieur

()

()

Adresse électronique